

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APRÈS LE VOYAGE APOSTOLIQUE DU PAPE LÉON XIV, LE DIOCÈSE DE PARIS APPELLE À LA GÉNÉROSITÉ DES FIDÈLES

Paris, le 30 septembre 2026

Au lendemain du voyage apostolique du pape Léon XIV, le diocèse de Paris lance un dernier appel aux dons avec un objectif de collecte 10 millions d'euros, afin de contribuer au financement de ces journées exceptionnelles et de préserver les moyens nécessaires à la mission de l'Église à Paris.

« Je veux dire ma profonde gratitude à tous ceux qui ont rendu ces journées possibles et si belles : ceux qui les ont portées dans la prière, ceux qui ont donné de leur temps, de leur énergie ou déjà de leurs biens, ceux qui ont participé aux célébrations et aux rencontres avec le Saint-Père. Leur générosité a donné à voir un visage vivant, fraternel et joyeux de notre Église. Ces journées ont été pour nous une immense grâce. Je souhaite maintenant que l'élan reçu auprès du pape Léon XIV puisse porter du fruit longtemps encore, dans nos paroisses, auprès des jeunes, des familles, des plus fragiles et de tous ceux qui cherchent un chemin d'espérance. » souligne Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Paris.

Les paroles adressées par Léon XIV à l'Église qui est à Paris l'invitent à regarder vers l'avenir avec espérance, à renouveler son élan missionnaire et à porter cette espérance au cœur de la ville.

Le voyage du Saint-Père a représenté pour le diocèse un engagement financier exceptionnel. Les dons recueillis permettront d'en couvrir le coût sans amputer les moyens consacrés chaque année à la vie des paroisses, à la transmission de la foi, à l'accompagnement des jeunes, à l'accueil des plus fragiles et, plus largement, à la mission de l'Église à Paris.

En participant à cet effort de 10 millions d'euros, chacun peut ainsi contribuer à la fois au financement de la visite du pape et à l'élan qu'elle a suscité. Donner aujourd'hui, c'est permettre à l'Église à Paris, revigorée par ces journées, de continuer demain à annoncer, accueillir, servir et transmettre.

COMMENT DONNER

En ligne : don.papeaparis.fr

Chaque don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

CONTACT PRESSE

Ludovica Giobbe

Déléguee de l'archevêque de Paris pour la communication
media@diocese-paris.net — +33 6 10 44 77 71